

Canicule : des moyens supplémentaires pour financer les mesures d'adaptation au changement climatique

Les épisodes de canicule et de sécheresse que nous connaissons désormais régulièrement ne sont plus des événements exceptionnels. Ils constituent une nouvelle réalité climatique, qui va encore s'accroître dans les prochaines décennies. À Lausanne comme ailleurs, les conséquences sont déjà visibles : risques accrus pour la santé de la population, particulièrement pour les personnes âgées, les enfants, les personnes malades ou précarisées, stress hydrique et thermique pour les arbres, la végétation et l'ensemble des animaux, dégradation des écosystèmes et diminution de la qualité de vie dans les espaces urbains.

Face à cette situation, l'adaptation au changement climatique doit devenir une priorité de l'ensemble des politiques publiques. La Ville de Lausanne dispose déjà de politiques ambitieuses en matière d'arborisation, de végétalisation et d'aménagement urbain. Il s'agit désormais de franchir une nouvelle étape et d'accélérer massivement leur mise en œuvre.

L'adaptation de la ville aux canicules nécessite en effet des investissements importants et diversifiés. Il faut poursuivre et accélérer l'arborisation afin d'atteindre l'objectif de 40 % de surface de canopée, réduire massivement les surfaces imperméables, multiplier les îlots de fraîcheur et redonner une place plus importante à l'eau dans l'espace urbain. Les bâtiments publics, les places, les rues, les espaces de loisirs, les arrêts de transports publics et le mobilier urbain doivent également être conçus ou adaptés afin de mieux protéger la population contre les fortes chaleurs.

Ces transformations ne peuvent toutefois pas reposer uniquement sur les budgets ordinaires. Elles concernent l'ensemble du territoire et impliquent également les propriétaires privés, les acteurs associatifs et d'autres partenaires. L'augmentation des dotations du plan d'investissements, des fonds existants ou la création d'un fonds communal dédié permettrait de disposer de moyens supplémentaires ou d'un outil financier spécifiquement consacré à l'adaptation climatique et de donner une impulsion supplémentaire à des projets qui doivent être réalisés rapidement.

Un tel fonds devrait être doté de moyens conséquents et pouvoir soutenir aussi bien des investissements de la Ville que des projets portés par d'autres acteurs lorsque ceux-ci contribuent concrètement à rendre Lausanne plus résiliente face aux effets du changement climatique. Il pourrait notamment permettre d'accélérer des projets d'arborisation, de désimperméabilisation, de végétalisation, de création d'îlots de fraîcheur ou de gestion de l'eau, mais également d'adapter les bâtiments et infrastructures existants.

La création d'un fonds communal ne doit par ailleurs pas être comprise comme une alternative à un futur financement cantonal ou fédéral de l'adaptation climatique. Au contraire, Lausanne doit se donner les moyens d'agir dès maintenant, tout en étant en mesure de bénéficier à l'avenir de financements supérieurs qui pourraient être mis à disposition par la Confédération ou d'autres collectivités publiques.

Enfin, il est toujours utile de préciser que la crise climatique impose d'agir à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux conséquences déjà inévitables du réchauffement.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'augmenter les dotations du plan d'investissements, des fonds existants ou la création d'un fonds communal dédié afin d'accélérer les mesures d'adaptation au changement climatique, et d'examiner les possibilités de financement complémentaire aux niveaux cantonal et fédéral.

Lausanne, le 1er septembre 2026

Ilias Panchard

Marlyse Audergon

Eric Bettens